



**Procès verbal de séance 27 mars 2019
(Convocation du 17 mars 2019)**

Présents : Dominique Brocas, Pascal Faideau, Bernard Baudinière, Danielle Lavau , Vincent Martin, Philippe Plat, Bernard Caillon, Jean-Claude Rocher, Patrice Demuth, Odile Rochard, Olivier JENNEQUIN, Valérie RIOUX.

Absent :

Représentés : Sophie Grégoire par Vincent Martin
Jacky Sureau par Patrice Demuth

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

Secrétaire de séance : Pascal Faideau

Documents fournis :

- Ordre du jour,
- Synthèse budgétaire

La séance est ouverte à 20h05

Approbation du PV du 28 février et du 05 mars 2019.

Délibérations

1. Affectation des résultats au BP 2019 de la Commune :

Après avoir approuvé le compte de résultat de l'exercice 2018 le 05 mars 2019, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- Résultat reporté en fonctionnement : 239 535,12
- Résultat reporté en investissement : 1 224,06

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

M. le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition. En tenant compte de l'augmentation des bases imposables, le conseil décide de fixer le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,76 %
- Taxe foncière (bâti) 12,62 %
- Taxe foncière (non bâti) 25,79 %

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

3. Approbation du budget primitif 2019 de la commune.

Après avoir étudié chapitre par chapitre l'ensemble du budget 2019, celui-ci est arrêté comme suit :

- **Section de Fonctionnement**
 - Dépenses : 448 189, 98 €
 - Recettes : 556 755, 12 €
- **Section d'investissement**
 - Dépenses : 139 964, 07 €
 - Recettes : 139 964, 07 €

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

4. Subventions accordées par la commune pour l'année 2019

Le conseil décide d'accorder les subventions suivantes aux différentes associations :

- ADMR :	550 €
- Balade à Paulo	250 €
- Secours Catholique	250 €
- Banque alimentaire	250 €
- Resto du cœur	250 €
- ACCA	300 €
- MFR de Bonneuil Matours	150 €
- Comité d'animation de LINIERS	350 €
- Entente sportive Lavoux-Liniers	700 €
- CIDFF	200 €
- SPA	60 €
- Chambres des Métiers (Deux Sèvres)	50 €
TOTAL	3 360 €

Messieurs Philippe PLAT Président de l'ACCA, Jacky SUREAU trésorier de l'ACCA, Jean Claude ROCHER membre du bureau de l'ACCA n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote de la subvention accordée à l'ACCA.

Messieurs Dominique BROCAS et Bernard BAUDINIÈRE conjoints de membres du bureau du Comité d'Animation n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote de la subvention accordée à ce même Comité d'Animation.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour, à l'exception des deux subventions citées ci-dessus (respectivement 11 voix pour et 12 voix pour)

5. Demande de subventions (ACTIV) concernant les projets d'investissements pour l'année 2019

Ces demandes de subventions concernent :

- L'achèvement du remplacement des portes et fenêtres du complexe des salles

▪ Coût total :	13 000 € TTC	=>	10 830 € HT
▪ Subvention DETR : 10 830 x 30%		=>	3 249 €
▪ Subvention ACTIV'3 :		=>	4 000 €
▪ Auto financement :		=>	5 751 €

- Sécurisation des accès aux ateliers municipaux

▪ Coût total :	24 000 € TTC	=>	20 000 € HT
▪ Subvention DETR : 20 000 x 30%		=>	6 000 €
▪ Subvention ACTIV'3 :		=>	7 000 €
▪ Auto financement :		=>	11 000 €

- Ravalement des façades Sud et Nord de la Mairie

▪ Coût total :	27 356 € TTC	=>	22 788 € HT
▪ Subvention DETR : 22 788 x 30%		=>	6 836 €
▪ Subvention ACTIV'3 :		=>	10 500 €
▪ Auto financement :		=>	10 020 €

Le conseil municipal décide de demander au département les différentes subventions dites "activ'3" pour les trois projets cités ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 14 voix pour.

Questions diverses

1. Médiathèque : désordres constatés et suite à donner.

Suite à la fissuration de la poutre principale de la salle de la médiathèque, un huissier et un expert de l'APAVE sont venus constater les désordres. Une déclaration de sinistre a été réalisée par la mairie. L'expert a préconisé l'interdiction de l'utilisation du 1^o étage jusqu'à la réparation du sinistre.

2. Elections Européennes

- Permanence à la mairie le samedi 30 mars de 10h00 à 12 h 00 : Vincent MARTIN.
- Commission communale de contrôle le jeudi 2 mai : Bernard BAUDINIÈRE en remplacement du titulaire, Bernard CAILLON.

3. Cimetière :

Il est envisagé la suppression de 3 emplacements afin d'améliorer la circulation dans le cimetière.

4. Sinistre du muret de la place de l'église

La réparation du muret de la place de l'église a été réalisée. Le dossier assurance est soldé.

5. Sinistre de la cloison de la salle Sonia DELAUNAY

La réparation de la cloison de la salle Sonia DELAUNAY a été réalisée. Le dossier assurance est soldé.

Fin de séance 21h45

Signé : Pascal FAIDEAU